

Penser le développement des villes

Questions sur la planification urbaine avec Pascal Duballet, responsable du service Projet urbain et développement durable de la Communauté d'agglomération de Poitiers.

L'Actualité. – Comment pense-t-on le développement des villes aujourd'hui ? Pascal Duballet. – En s'appuyant sur la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000. Cette loi est née de plusieurs constats. Toutes les agglomérations ont doublé voire triplé leur surface alors que les populations n'avaient augmenté «que» de 50 %. Cette expansion pose deux problèmes essentiels : en ayant moins d'espace, l'agriculture fait des choix de production intensive et les déplacements dans la ville deviennent difficiles à gérer. En effet, moins l'habitat est dense, moins le bus est rentable. En outre, les villes sont devenues des successions d'espaces aux fonctionnalités uniques et séparées. La

loi SRU traduit la volonté de promouvoir un développement plus cohérent, plus durable, plus solidaire. Et, en limitant l'extension des villes en «tâches d'huile», les politiques urbaines privilégient désormais les interventions dans les tissus urbains existants. Pour ce faire, la loi a proposé de nouveaux outils avec les plans locaux d'urbanisme (PLU) dont l'orientation stratégique est fixée par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ces documents ne se limitent plus à la gestion foncière comme les plans d'occupation des sols (POS) mais soutiennent de vrais projets politiques.

Dans ce cadre, quelles sont les orientations choisies par l'agglomération de Poitiers ?

L'objectif est d'atteindre 135 000 habitants, sans trop s'étendre. Le choix sous-jacent est une organisation multipolaire où chaque quartier dispose d'un pôle de proximité (école, commerces, services) accessible à pied ou à vélo. Parmi ces quartiers, il y en a toujours un, le centre-ville, où se concentrent des activités complémentaires qu'il faut pouvoir joindre facilement en bus depuis chaque quartier. Si nous parvenons à faire abandonner la voiture pour ces seules destinations, ce sera déjà une réussite.

Cette organisation ne fonctionne qu'avec une forte densité. Il faut en effet au moins 2 000 habitants pour faire fonctionner un commerce et un nombre équivalent autour d'une ligne de bus. L'habitat compact ne doit pas faire peur. Le centre-ville est deux fois plus dense que la ZUP et pourtant c'est cette dernière qui a une moins bonne image. Dommage d'ailleurs car les grands ensembles sont des solutions techniques idéales pour l'aménagement de la ville et les liens sociaux y sont bien maintenus. Mais les gens veulent un jardin. Il nous faut donc trouver des solutions intermédiaires pour que chacun ait un espace extérieur intime tout en aménageant, à toutes les échelles, des espaces naturels communs, comme les vallées qui ceignent Poitiers ou des espaces verts de quartier pour les enfants.

Sur quelle croissance démographique vous appuyez-vous ?

La croissance endogène en priorité. Nous voudrions que les nouveaux ménages de l'agglomération puissent trouver un logement facilement. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec les prix prohibitifs pratiqués. A ce sujet, je voudrais mettre l'accent sur les effets pervers de l'incitation à l'investissement locatif contenue dans la loi relative à l'habitat et à l'urbanisme du 2 juillet 2003, dite De Robien. Les logements construits dans ce cadre ne répondent pas à la demande, ils résultent des possibilités financières des investisseurs. En outre, les loyers sont trop chers. De fait, on se retrouve avec une offre d'appartements de surface moyenne alors que la demande se situe sur les grands appartements ou, au contraire, les tout petits. Cela ne résout pas le problème du logement et les propriétaires vont se retrouver avec des appartements vides sur les bras. L'Etat ferait mieux d'investir ses milliards dans les HLM. En effet, 70 % des gens ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM tandis que 80 % des logements sont en loyers libres.

Un autre mesure de la loi De Robien vous paraît-elle incohérente ?

La loi SRU incitait les communes à se regrouper pour élaborer un schéma de cohérence territoriale, un SCOT. La loi Urbanisme et habitat en a supprimé toutes les contraintes concernant le choix du périmètre. Or, on a pu vérifier pendant trente ans que les volontés politiques s'organisant spontanément à l'échelle pertinente sont rares. Pourtant, agir avec les communes de la périphérie est indispensable. Il faut notamment gérer les 80 000 personnes qui entrent et sortent chaque jour de l'agglomération. Par une politique de TER par exemple. Comment le faire séparément ?

Anh-Gaëlle Truong



Archigny, le Moulin de Trainebot
N 46°42.215' / E 000°37.554' / Alt 61m
Photographie de Claude Pauquet,
série «Campagnes châtelleraudaises»,
commandée par l'école d'arts plastiques
de Châtelleraut en 2004.



FRAC POITOU-CHARENTES

Territoires de Pascale Rémita

« **C**ontrée », l'exposition estivale du Fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes traite de la question du paysage et de l'inscription de l'homme dans celui-ci. Dans ses collections, le Frac a sélectionné les œuvres de vingt-six artistes aux démarches et aux techniques très différentes – dont quatre peintures de Pascale Rémita. Une artiste à découvrir. Issue de l'école des Beaux-Arts de Nantes, elle vit actuellement à Niort. « Notre perception du monde, dit-elle, est de plus en plus marquée par les représentations médiatisées, reflets de la réalité que nous servent les grandes agences de photos, les télévisions, les vidéos d'amateurs. Ces images sont parfois manipulées, déformées, techniquement altérées, elles agissent sur nous comme des modèles génériques, ce qui renforce cette impression d'aplatissement du monde, de confusion généralisée (l'ici et l'ailleurs vacillent dans un même cadre

médiatique). Ces images "régressives" pour reprendre une expression de Laurent Gervereau, nous invitent à une interprétation retournée du monde (information non vérifiée, vision incertaine). Quand je parle du paysage ou du territoire comme rumeur, je pense aussi à l'idée d'une matière qui se déplace d'une image à l'autre, d'un médium à l'autre. Je m'appuie sur ces images préexistantes pour explorer cette matière résiduelle que la peinture peut rendre visible. »

Pour novembre 2005, Pascale Rémita prépare une nouvelle série sur le pays Thouarsais à l'invitation de Jean-Luc Dorchies, responsable du service arts plastiques de la ville de Thouars. Pour ce projet, elle a décidé de travailler à partir de l'observation concrète du territoire, pour ensuite en proposer une vision réinterprétée. Pour ce faire, elle a réalisé des photographies aériennes qui lui serviront de matériau pour ses peintures.

« Un des grands fantasmes de l'homme est de voir les choses d'en haut pour mieux les comprendre mais le plus souvent pour mieux les contrôler... » Des images qui lui permettront de scruter ce plat pays, de focaliser sur des lieux ou des constructions, de proposer une nouvelle carte du paysage, « proposer une vision décalée du paysage thouarsais en le marquant d'une empreinte inhabituelle ». Et de relever un défi : que peut nous révéler ce point de vue « aérien » d'un paysage où la ligne d'horizon est si frontale, si rectiligne, si prégnante ? **J.-L. T.**

CONTRÉE

Jusqu'au 22 octobre à Angoulême (hôtel Saint-Simon) et à Saint-Jean-d'Angély (musée des Cordeliers), le Frac Poitou-Charentes expose des œuvres de Saâdane Afif, Olivier Babin, Harry Callahan, Marc Deneyer, Léo Fabrizio, Hans-Peter Feldmann, Alain Fleig, Piero Gilardi, Thierry Girard, Rodney Graham, Sarah Holt, Rainier Lericolais, Chrystèle Lerisse, François Méchain, Joachim Mogarra, Jean-Luc Moulène, Bernard Pagès, Pascale Rémita, Pierre Savatier, Daniel Schlier, Bruno Serralongue, Nathalie Talec, Patrick Tosani, Mitja Tusek, Gabriel Verger, Marie Vindy.

Ci-dessus :
Territoire
(n° 20), 2001
50 x 140 cm

Territoire
(n° 23), 2001,
50 x 140 cm

